Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie

Herausgeber: Verband Schweizerischer Vereine für Pilzkunde

Band: 65 (1987)

Heft: 5-6

Artikel: À propos de deux prescriptions du Code international de nomenclature botanique dont l'application simultanée conduit à des impasses

Autor: Kühner, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-936529

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos de deux prescriptions du Code international de nomenclature botanique dont l'application simultanée conduit à des impasses

par R. Kühner, 38 rue Benoist-Mary, 69005 Lyon

Les rédacteurs tiennent à remercier vivement Monsieur le professeur R. Kühner de leur avoir adressé le texte ci-dessous expressément pour sa parution dans notre Bulletin, suite à notre appel à la collaboration (BSM 1986 (8): 146). Nous sommes extrêment reconnaissants à Monsieur le professeur R. Kühner de manifester ainsi son intérêt pour notre bulletin populaire.

Combien de mycologues amateurs sont perdus quand il s'agit des problèmes de nomenclature: pourquoi donc les champignons changent-ils de nom? On avait fait l'effort de mémoriser tel nom latin de telle espèce et voici que brusquement on la rebaptise tout autrement! Dans le texte qui suit, l'éminent mycologue qu'est Monsieur le professeur R. Kühner se propose de nous éclairer, du moins à propos de deux espèces choisies à titre d'exemple, sur les difficultés qui peuvent se présenter lorsqu'on veut respecter le Code international de nomenclature.

Dans cet article nous n'examinerons, à titre d'exemples, que les impasses ayant pour origine la nomenclature de deux espèces que les auteurs de leurs noms avaient placés dans le même genre *Agaricus.*

L'une de ces espèces est connue depuis plus d'un siècle sous la dénomination *Pluteus cervinus;* elle est très commune; aussi n'est-il pas étonnant qu'elle ait été reconnue dès 1762 par Schaeffer qui l'avait alors baptisée *Agaricus cervinus.* Dans les deux premières Flores mycologiques universelles, le *Synopsis methodica fungorum* de Persoon (1801) et le *Systema mycologicum* de Fries (vol. 1, 1821), *Ag. cervinus* Schaeff. est synonymisé à *Agaricus Pluteus* Batsch pour éviter toute confusion avec un champignon fort différent par des lames blanches et décurrentes, qui avait été, lui aussi, baptisé *Ag. cervinus,* mais par F. G. Hoffmann. Bien que personne n'ait dit avoir retrouvé *Ag. cervinus* Hoff. après son auteur, on est obligé d'en tenir compte au point de vue nomenclature.

L'autre espèce dont il sera question dans le présent article, *Agaricus Lepista* Fries, n'a été reconnue et baptisée que plus tard (Systema, 1821), ce qui s'explique peut-être par sa plus grande rareté, mais sans doute aussi parce que, sur le terrain, elle est très facilement confondue avec certains Clitocybes blancs. La (plus) franche coloration de sa sporée a incité Fries à la transférer dans le genre *Paxillus* à partir de sa seconde Flore mycologique universelle, *Epicrisis systematis mycologici* (1836—1838).

Comme on le voit, ces deux espèces ont été baptisées conformément à la nomenclature inaugurée par Linné en 1753 dans son *Species plantarum.* Cette nomenclature est dite *binomiale* ou *binaire* parce que chaque espèce y est désignée par une suite de deux mots (suite appelée binôme spécifique ou combinaison binomiale) dont le premier est le nom du genre dans lequel on place l'espèce et dont le second, appelé *épithète,* qualifie celle-ci. Si l'épithète est le plus souvent un adjectif, son initiale étant alors une minuscule, il arrive qu'elle soit un substantif; c'est le cas pour Ag. Lepista et c'est la raison pour laquelle Fries avait écrit son initiale en majuscule; actuellement, que l'épithète soit un adjectif ou un substantif, son initiale doit toujours être une minuscule, contrairement à l'initiale du genre: on n'écrirait plus *Ag. Lepista,* mais bien *Ag. lepista.* Dans se qui suit, pour éviter toute confusion entre un nom de genre et une épithète, nous suivrons toujours cette règle.

Les deux prescriptions du Code évoquées dans le titre du présent article s'inscrivent dans deux cadres distincts. L'une d'elles est de caractère très général en ce sens qu'elle s'impose non seulement aux mycologues, mais à tous les botanistes. On peut l'exprimer ainsi: tout binôme spécifique dont les deux termes seraient identiques (cas dit de «tautonymie») doit être rejeté. Autrement dit on n'admet pas, en botanique, que dans une combinaison binomiale désignant une espèce, le premier terme (le nom de genre) soit l'exacte reproduction du second (l'éphithète).

Une autre prescription du Code concerne, non pas tous les botanistes, mais seulement des mycologues. On sait que les Agarics, Bolets et Chanterelles appartiennent au grand ensemble de champignons que Fries appelait *Hyménomycètes,* ensemble auquel cet auteur avait consacré tout le vol. I du *Systema,* daté de 1821. Depuis le Congrès de Sydney 1981 on dit qu'on nom utilisé par Fries dans le *Systema* pour désigner soit une espèce d'Hyménomycètes, soit une variété, soit un groupe d'espèces de cet ensemble, est

«sanctionné» à son rang. L'article 13.1 du Code publié à la suite de ce congrès stipule en (d) que de tels noms doivent être «traités comme s'ils étaient conservés au détriment des homonymes antérieurs et des synonymes concurrents», naturellement de même rang.

Il faut considérer comme partie intégrante du *Systema* l'*Elenchus fungorum* de Fries, que son auteur avait présenté comme étant un supplément du *Systema* (quelques Hyménomycètes sont traités dans le vol. I de l'*Elenchus,* daté de 1828) et, naturellement, aussi l'*Index alphabétique* publié par Fries en 1832 et qui couronne l'ensemble *Systema* + *Elenchus.*

Pour saisir l'importance du vol. I du *Systema* dans la nomenclature des Hyménomycètes, il suffit de considérer un exemple, celui du genre *Agaricus.* Quand Fries a entrepris la rédaction du vol. I du *Systema,* il concevait le genre *Agaricus* dans un sens très large, y rangeant presque toutes les espèces de champignons lamellés; les auteurs qui l'avaient précédé ayant généralement agi de même, à commencer par Linné (1753), d'innombrables binômes spécifiques avaient *Agaricus* comme premier terme et ne différaient donc que par l'épithète. Une cinquantaine d'auteurs différents ayant publié sur les Hyménomycètes entre 1753 et le *Systema* avaient forgé des binômes de cette nature; il n'est donc pas étonnant qu'en rédigeant le *Systema,* Fries ait relevé, parmi les épithètes suivant la dénomination générique *Agaricus,* de nombreux cas de *synonymie* (des épithètes différentes, forgées par des auteurs distincts, désignant une même espèce) et d'*homonymie* (la même épithète désignant pour deux ou plusieurs auteurs des espèces différentes, parfois profondément différentes). L'*Index* couronnant l'ensemble *Systema* + *Elenchus,* que Fries a publié en 1832, comporte, à l'intérieur de chaque genre (*Agaricus* par exemple), dans le même ordre alphabétique: 1° les épithètes seules admises par Fries pour désigner les espèces dont il reconnaît l'existence, épithètes qu'il avait forgées ou qu'il avait choisies parmi d'autres proposées avant lui, 2° les homonymes, 3° les épithètes qu'il synonymisait à d'autres.

Il suffit de feuilleter l'*Index* de 1832 pour se rendre compte de l'immensité du travail accompli par Fries lorsqu'il a rédigé le *Systema* et pour comprendre que, concernant la nomenclature de *certains* ensembles de champignons, dont les *Hyménomycètes,* on ait décidé de prendre cet ouvrage comme base. Pour les *Hyménomycètes,* on ne trouve rien de comparable à l'index friesien de 1832 dans le *Synopsis* de Persoon, publié vingt ans auparavant. Examinons, à titre d'exemples, quelques cas de synonymie et d'homonymie relevés par Fries.

Pour Fries, *Agaricus Pluteus* Batsch et *Ag. atricapillus* Batsch sont synonymes; on peut en douter a priori puisque les deux épithètes ont été forgées par le même auteur dans le même ouvrage; selon un spécialiste des *Pluteus,* P.D. Orton, il est difficile de se prononcer sur l'identité exacte d'*atricapillus.* Dans son *Systema,* comme l'avait fait Persoon dans son *Synopsis,* Fries, ayant admis un *Agaricus cervinus* F.G. Hoffmann, champignon à lames décurrentes, synonymisait *Ag. cervinus* Schaeff. à *Ag. Pluteus* Batsch. Ce faisant, tout comme Persoon, Fries violait à deux reprises le principe de priorité de publication; en effet, *Ag. cervinus* Schaeff. avait été publié avant *Ag. cervinus* Hoff. et avant *Ag. Pluteus* Batsch. De ce dernier point Fries prenait conscience dès 1838 *(Epicrisis);* en effet, à partir de cette seconde Flore, il a synonymisé *Ag. Pluteus* Batsch a *Ag. cervinus* Schaeff. C'est seulement en rédigeant l'index alphabétique des *Hymenomycetes Europaei* (publié en seconde édition de l'*Epicrisis)* que Fries s'est aperçu qu'en effectuant ce changement il se trouvait conduit à admettre, dans le même genre *Agaricus,* deux espèces fort différentes désignées par la même épithète *cervinus*: le *cervinus* Schaeff. et le *cervinus* Hoffm.; en effet, c'est seulement à la fin des *Hym. Eur.* (Addenda, p. 703) que Fries rappelle qu'il faut appeler *Agaricus Hoffmanni* le *Ag. cervinus* Hoffm., comme Rabenhorst l'avait proposé.

Ces exemples montrent clairement que Fries désirait respecter l'un des principes fondamentaux de la nomenclature: le principe de priorité de publication. Il a d'ailleurs exprimé ce désir de façon on ne peut plus nette lorsqu'après avoir synonymisé *Ag. equestris* L. à *Ag. flavovirens* Pers. dans le vol. I du *Systema,* il a expliqué dans *Elenchus* que, pour une évidente raison de priorité, il fallait au contraire synonymiser *flavovirens* à *equestris.*

C'est certainement en partie le fait que Fries se soit efforcé de respecter le principe de priorité qui a poussé les mycologues réunis en Congrès international de botanique à faire adopter la prescription du Code citée plus haut.

L'inconvénient de cette prescription est sa rigidité qui apparaît déjà à la lumière des exemples que je viens de citer. Appliquer à la lettre cette prescription revient en effet à dire que, parmi les rectifications apportées par Fries au fil des ans *en vue de respecter le principe de priorité,* seules sont admissibles celles qui ont été proposées dans le cadre du *Systema.* Autrement dit, si l'on peut accepter le remplacement de *flavovirens* par *equestris* parce qu'il a été effectué dans ce cadre, on ne peut en principe admettre le remplacement de *Ag. pluteus* par *Ag. cervinus* car il n'a été effectué qu'après la publication de l'ensemble *Systema*+ *Elenchus*+ *Index* de 1832.

Or il est facile de voir que si l'on acceptait de suivre le Code dans ce dernier cas, on se trouverait conduit à une impasse du point de vue nomenclature. En effet, pour se conformer à l'article 13. 1 (d) du Code de Sydney, il faudrait remplacer l'épithète *cervinus* Schaeff. par l'épithète *pluteus* Batsch puisque c'est cette dernière qui a été choisie par Fries dans le *Systema,* où *cervinus* Schaeff. n'est présenté que comme synonyme. Or, l'espèce correspondante étant actuellement placée dans un genre *Pluteus,* distinct du genre *Agaricus,* ceci conduirait à la construction du binôme *Pluteus pluteus,* dont la forme (tautonymie) n'est pas admise en botanique. Comme il est hors de question de changer la dénomination générique *Pluteus,* car ce changement frapperait de nullité les très nombreux binômes spécifiques construits avec *Pluteus* comme premier terme, il n'y a pas d'autre solution que le refus d'appliquer la prescription du Code rappelée à l'instant et donc de continuer à appeler *Pluteus cervinus* le champignon connu sous ce nom depuis plus d'un siècle. C'est d'ailleurs ce que vient de faire P. D. Orton dans le tome 4 de la *British Fungus Flora,* daté de 1986.

Il est clair que, lorsqu'elle n'aboutit pas à une tautonymie, l'application de la prescription du Code dont il est question est obligatoire. On ne peut, par exemple, accepter de suivre Fries qui, pour une évidente raison de priorité de publication, a décidé à partir d'*Epicrisis* que le binôme *Ag.* (Panaeolus) *separatus* Linné devait remplacer le binôme *Ag. semiovatus* Sow. que, à la suite de Persoon, il avait utilisé dans le vol. I du *Systema.*

On peut se demander pourquoi Singer a préféré appeler *Pluteus atricapillus* le champignon connu de tous sous le binôme *Pluteus cervinus,* plus précisément pourquoi il a écrit: «*P. atricapillus* (Secr.) Sing. (... A. Pluteus Batsch ex Fr.; P. cervinus (Schaeff. ex Fr. 1838) Kummer)». Il faut se souvenir qu'il l'a fait à une époque, heureusement révolue, où le vol. I du *Systema* de Fries était considéré comme *point de départ* de la nomenclature pour les *Hyménomycètes.* Il est difficile de comprendre qu'une telle décision ait pu être prise puisqu'à l'époque où Fries entreprenait la rédaction du *Systema,* il se trouvait en présence d'innombrables épithètes forgées avant cet ouvrage; rien que pour le genre *Agaricus,* il avait hérité de plus d'un millier d'épithètes forgées antérieurement par une cinquantaine d'auteurs. On était loin d'un «point de départ.»

Avoir fixé le point de départ de la nomenclature pour les Hyménomycètes au *Systema mycologicum* de Fries obligeait naturellement à décider qu'aucune des épithètes forgées avant cet ouvrage ne devait être considérée comme valablement publiée; pour qu'une telle épithète soit considérée comme validée, il fallait qu'elle fût reprise (au même rang), soit dans le *Systema,* soit ultérieurement, par quelque auteur que ce soit, la date de validation étant naturellement *la plus ancienne* dans ce cadre. En écrivant *Pluteus cervinus* (Schaeff. ex Fr. 1838) Kummer, comme le faisait Singer, cet auteur précisait: 1° que l'auteur de l'épithète *cervinus* était Schaeffer, 2° que cette épithète avait été publiée avant le *Systema* et qu'elle devait donc être validée, ce qu'exprime le mot «ex», 3° qu'elle a été reprise pour la première fois, c'est à dire validée, en 1838, 4° que l'auteur de la validation était Fries.

En 1960, Dennis, Orton & Hora avaient bâti leur *New Check List of British Agarics and Boleti* sur ce modèle. Pour chaque espèce baptisée avant le *Systema,* y étaient systématiquement indiqués l'auteur de la validation et la date de celle-ci. Le fait que, pour de telles espèces, la date de baptême n'ait jamais été indiquée dans cet ouvrage montre de quel poids la validation pesait sur la nomenclature, Quelques mycologues en étaient même arrivés à supprimer de leurs citations, non seulement la date de baptême, mais aussi le nom de l'auteur de l'épithète, ne mentionnant plus que le nom de l'auteur validant. Ainsi procédait par exemple Watling dans sa monographie des Bolets, publiée dans le cadre de la *British Fungus Flora,* où on lit par exemple, au lieu de *Boletus piperatus* Bull. ex. Fr., simplement *Boletus piperatus* Fr. En écrivant *P.*

atricapillus (Secr.) Singer, ce dernier auteur avait procédé de même; l'épithète atricapillus ayant été forgée par Batsch, il aurait dû écrire *P. atricapillus* Batsch ex Secr. 1833.
Une telle simplification, consistant à éliminer d'une citation d'épithètre le nom de son auteur est évidemment intolérable; elle risque d'ailleurs de conduire, dans les cas où l'interprétation de l'auteur validant diffère de celle de l'auteur de l'épithète, à prendre l'espèce dans le sens de l'auteur validant. C'est procédant ainsi que Singer a proposé d'appeler *Amanita verna* l'*Ag. vernus* de Bulliard, tel que *décrit* par Fries dans le *Systema,* bien que cet auteur ait lui-même reconnu plus tard que ce *vernus* ne correspondait pas au *vernus* de Bulliard; pour le distinguer de ce dernier, il l'a lui-même baptisé *Ag. virosus* Fries.
Si Singer a préféré appeler *atricapillus* notre *cervinus* c'est certainement parce que, concernant la date de *validation,* la première de ces épithètes a priorité sur la seconde, bien qu'elle n'ait pas sur elle la priorité de *publication.*
Depuis le Congrès de Sydney 1981, les épithètes publiées avant le *Systema* n'ayant plus à être validées, seule compte la priorité de publication; *atricapillus* doit alors s'effacer devant *cervinus* Schaeff.
Dans le *Systema,* Fries baptisait *Tapinia* une coupure du genre *Agaricus* qu'il plaçait dans sa série *Derminus,* laquelle groupait ceux des Agarics à sporée ferrugineuse qui ne présentent pas de cortine aranéeuse. Il distinguait les *Tapinia* des autres coupures de même rang de cette série (*Pholiota, Inocybe, Galera,* etc.) essentiellement par le chapeau se déprimant, à marge d'abord involutée et villeuse et par les lames adnées-décurrentes; il y plaçait notamment les *Ag. involutus* Batsch, *Ag. Tricholoma* A. & S. et *Ag. Lepista* Fries. Le genre *Paxillus,* baptisé par Fries en 1835, est issu de l'ensemble *Tapinia* du *Systema,* mais réduit à des espèces dont les lames décurrentes sont, comme le sont les tubes des Bolets (cf. *Monographia*), facilement séparables de la couche de la chair qui les porte, couche qu'il appelait hyménophore.
Dans *Epicrisis,* Fries établissait à l'intérieur du genre *Paxillus* deux divisions: *Tapinia* (pour lui «Paxilli veri») et *Lepista,* ayant respectivement pour types (selon *Monographia*) *Ag. involutus* et *Ag. Lepista.* Dans la définition donnée par W. G. Smith de son genre *Lepista* (1870), on ne relève que des caractères utilisés par Fries pour définir son genre *Paxillus* et la division *Lepista* de celui-ci. Il faut donc conclure que le genre *Lepista* de W. G. Smith était simplement issu de la promotion de la division friesienne de même nom. Concernant la nomenclature binomiale, la promotion effectuée par Smith nous conduit évidemment à une impasse, *Ag. Lepista* devant devenir *Lepista lepista.* Comment éviter cettte tautonymie? L'épithète *lepista* ne peut être remplacée par une autre, non seulement parce que publiée dans le *Systema* — elle est dite sanctionnée —, mais aussi parce que Fries n'a cité aucun synonyme. Singer a tourné cette difficulté en remplaçant l'épithète *lepista* par un synonyme *postérieur,* ce qui, du point de vue nomenclature, est absolument indéfendable.
Ne reste qu'une solution pour éviter la tautonymie : changer le nom du genre qui, lui, n'est sanctionné à quelque rang que ce soit. La difficulté est moindre que celle rencontrée plus haut avec *Pluteus cervinus* car la coupure friesienne *Lepista* correspond évidemment au genre *Rhodopaxillus* créé par R. Maire en 1913 pour des Tricholomes friesiens dont les lames sont plus ou moins facilement séparables de l'hyménophore et dont la sporée est incarnate. Selon Fries les spores des *Ag. Lepista* sont «rubello — fuscescenti — pallidae». Il faut donc appeler *Rhodopaxillus lepista* le *Paxillus lepista* de Fries. Si je suis le premier à le faire, je dois écrire: *Rhodopaxillus lepista* (Fries) Kühner, comb. nov. Basionyme: *Agaricus Lepista* Fries. Systema mycologicum, vol. I (1921), p. 271.
Je regrette infiniment que, du seul fait que le Code de nomenclature botanique interdise la tautonymie, on se trouve obligé d'abandonner la dénomination générique *Lepista* au profit de la dénomination *Rhodopaxillus.* Je le regrette surtout parce qu'en créant sa coupure *Lepista,* Fries avait évidemment en vue l'ensemble que Maire devait baptiser *Rhodopaxillus* 75 ans plus tard. On s'en aperçoit particulièrement en consultant les *Hymenomycetes Europaei* de Fries. En effet, dans cet ouvrage, Fries suggère qu'on pourrait introduire dans ses *Lepista* certaines espèces à lames séparables et à sporée non purement blanche qu'il n'osait cependant retirer de sa coupure *Tricholoma, Ag. nudus* par exemple. Il suggérait que si on le faisait on pourrait introduire deux subdivisons dans sa coupure *Lepista,* subdivisions qu'il proposait d'appeler respectivement: *Clitocybei* (Lames décurrentes) et *Tricholomei* (Lames sinuées-adnexes). On

peut dire qu'en proposant d'élargir ainsi sa coupure *Lepista,* Fries avait en quelque sorte préparé le lit du genre *Rhodopaxillus* de Maire. Si Maire a apporté un caractère microscopique à la définition de l'ensemble, à savoir la verrucosité de la paroi sporique, il n'a pas, contrairement à Fries, indiqué pourquoi les lames sont séparables. Dans *Monographia* en particulier, Fries a insisté sur le fait que les lames des *Tapinia* et celles des *Lepista* ne sont pas séparables pour la même raison: celles des *Tapinia* le sont à cause de leur consistance, à la fois molle et tenace ; celles des *Lepista,* qui sont au contraire fragiles comme celles de la plupart des Agarics, le sont à cause de la différenciation de l'hyménophore par rapport au reste de la chair piléique; sur les coupes radiales l'hyménophore tranche alors comme une ligne d'aspect corné sur le reste de la chair du chapeau.
Je rappelle cela pour souligner combien je regrette de devoir, *pour une raison qui n'a aucun caractère scientifique, abandonner Lepista* au profit de *Rhodopaxillus.*

(Die deutsche Fassung dieses Beitrages erscheint in einem der nächsten Hefte der SZP.)

St. Galler Pilzblätter (IV)
Toxikologische Streiflichter: Provoziertes Erbrechen; Amatoxinvergiftungen

Pilzvergiftungen bleiben Dauerbrenner. Obwohl sich Mykologen, Mediziner und Toxikologen intensiv mit Giftpilzen und Pilzgiften beschäftigen, zeichnet sich noch kein Rückgang im Sammel- und Konsumverhalten ab. Aller Aufklärung zum Trotz behaupten die Knollenblätterpilzvergiftungen ihre Aktualität. Es bleibt auch eine Illusion, auf eine Änderung mykologischen Konsumverhaltens zu hoffen, solange sich die grosse Mehrheit der Pilzsammler mit seichter Literatur oder schönen Bildchen begnügt.
Im folgenden wird auf einige Neuigkeiten eingegangen, wobei erwartungsgemäss die Knollenblätterpilzvergiftung den breitesten Raum einnimmt.

1. Das provozierte Erbrechen mit Kochsalz: Vorteile und Nachteile
2. Die Knollenblätterpilzvergiftung
   a) Eine neue Methode zur raschen Bestimmung von Amatoxinen
   b) Mortalitätsstatistiken
   c) Folgeschäden nach Knollenblätterpilzvergiftungen
   d) Welchen Stellenwert hat die Amatoxinausscheidung im Urin in der Beurteilung des Schweregrades einer Vergiftung?

1. Das provozierte Erbrechen: Vorteile und Gefahren

«Die sofortige Entleerung des Magens ist immer noch die wichtigste Massnahme; sie sollte so früh wie möglich durchgeführt werden. Die Magenentleerung ist in jedem Falle eines begründeten Verdachtes der oralen Giftaufnahme indiziert, auch wenn keine Vergiftungssymptome vorliegen» [10]. Dabei stehen zwei Methoden zur Diskussion:
a) Das provozierte Erbrechen;
b) Die Magenspülung.

a) Das provozierte Erbrechen: Erbrechen kann ausgelöst werden durch Reizung der Rachenhinterwand, durch Gabe warmer Kochsalzlösung, durch Verabreichung von Ipecacuanha-Sirup und durch Injektion von Apomorphin. Dem Laien stehen nur die ersten zwei Methoden zur Verfügung. Beim provozierten Erbrechen durch Kochsalz müssen jedoch einige Vorsichtsmassnahmen beachtet werden.
Drei gehäufte Kaffeelöffel oder zwei Esslöffel Kochsalz auf ein Glas warmes Wasser lösen in der Regel innerhalb von 10 Minuten Erbrechen aus. Bleibt dieses aus, so muss es durch Reizung der Rachenhinterwand, Apomorphin oder Magenspülung erzwungen werden. Würden grössere Mengen von Kochsalz im Magen-Darmtrakt resorbiert, müsste vor allem bei Kindern mit einer bedrohlichen Kochsalzvergiftung gerechnet werden [13]. In einem Land mit einem dichten medizinischen Versorgungsnetz wird der Laie